



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Chine

Question écrite n° 126817

Texte de la question

M. Jacques Remiller appelle l'attention de M. le ministre d'État, ministre des affaires étrangères et européennes, sur la situation au Tibet et tout particulièrement sur le sort des moines. En effet, depuis mars 2011, treize immolations sont à dénombrer dans les régions tibétaines et chinoises (Sichuan), voire à l'étranger (New-Delhi, Inde). Le monastère de Kirti est le foyer de contestation contre la répression de Pékin. Ces actes suicidaires révèlent, selon les associations humanitaires, le désespoir de toute une société et tout particulièrement de sa jeunesse face à une privation de liberté (notamment religieuse), un manque de reconnaissance culturelle ainsi qu'une surveillance policière intense. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer les intentions du Gouvernement afin de faciliter le dialogue sino-tibétain et permettre un respect des droits de l'Homme au Tibet.

Texte de la réponse

Depuis mars 2011, c'est une trentaine de jeunes nonnes et moines qui se seraient immolés dans les régions chinoises de peuplement tibétain, notamment à Ngaba, au nord de la province du Sichuan. Face à une situation bloquée, ces jeunes gens recourent à l'acte le plus terrible qui soit pour exprimer leur désespoir. Les forces de sécurité réagissent avec virulence et les heurts avec la population ont fait plusieurs morts et de nombreux blessés. Le gouvernement s'est exprimé publiquement, par la voix du porte-parole du ministère des Affaires étrangères et européennes, pour faire part de l'extrême tristesse suscitée en France par le désespoir de ces jeunes religieux, pour exprimer notre profonde préoccupation face à la violence des heurts avec les forces de l'ordre et pour rappeler notre attachement au dialogue. Le ministre d'État, ministre des Affaires étrangères et européennes, s'est exprimé le 22 février à l'Assemblée nationale pour condamner la brutalité de la répression, tout en rappelant notre attachement au dialogue dans le cadre de la République populaire de Chine. Par ailleurs, chaque rencontre avec les autorités chinoises est mise à profit pour encourager ce dialogue, souligner le caractère contreproductif du traitement sécuritaire actuel et demander la levée de l'interdiction d'accès aux zones concernées. La France continuera enfin de se mobiliser auprès de ses partenaires européens. Deux démarches ont été effectuées à Pékin par la délégation de l'Union européenne et la question est régulièrement abordée au sein des enceintes de dialogue euro-chinois, en particulier dans le cadre du dialogue UE-Chine sur les droits de l'Homme.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Remiller](#)

Circonscription : Isère (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 126817

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 janvier 2012, page 758

Réponse publiée le : 24 avril 2012, page 3156